



Concurrences

Revue des droits de la concurrence
Competition Law Journal

Bibliographie

Concurrences N° 4-2013 – pp. 221-224

Sous la direction

de **Stéphane RODRIGUES**

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

| *Maître de conférences HdR, École de droit de la Sorbonne, Université Paris I*

Avec la participation de

Francesco MARTUCCI

fmartucci@hotmail.com

| *Professeur, Université Paris II*

Catherine PRIETO

cath.prieto@gmail.com

| *Professeur, Université Paris I*

Caroline SI BOUAZZA-DÉRIAN

csibouazza@me.com

| *ATER, Université Paris Ouest Nanterre La Défense*

| *Doctorante, Université d'Aix-Marseille*

Bibliographie

Sous la direction de

Stéphane RODRIGUES

stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr

Maître de conférences HDR,

École de droit de la Sorbonne, Université Paris I

Avec la participation de

Francesco MARTUCCI

fmartucci@hotmail.com

Professeur, Université Paris II

Catherine PRIETO

cath.prieto@gmail.com

Professeur, Université Paris I

Caroline Si BOUAZZA-DÉRIAN

csibouazza@me.com

ATER,

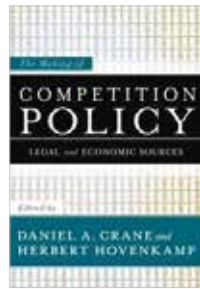
Université Paris Ouest Nanterre La Défense,

Doctorante, Université d'Aix-Marseille

This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Conurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr for review in this section.

Publishers, authors and editors are welcome to send books to stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr for review in this section.

Cette rubrique recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : stephane.rodrigues-domingues@univ-paris1.fr



The Making of Competition Policy: Legal and Economic Sources

CRANE Daniel A.
et HOVENKAMP
Herbert
Oxford University
Press USA, 2013,
512 p.

Avec l'ambition d'*"introduire l'étudiant en politique de concurrence moderne aux débats intellectuels qui ont pris place dans le passé et qui demeurent pertinents dans le présent"* (p. 2, nous traduisons), Daniel A. Crane et Herbert Hovenkamp reproduisent dans le présent volume les textes fondamentaux de la matière afin de l'éclairer, dans une perspective historique, sur les fondements théoriques de l'antitrust.

La sélection opérée est riche à plus d'un titre. Elle l'est d'abord par le nombre de textes – trente-quatre – présentés. Elle l'est ensuite par le point de départ retenu. Constatant que le récit de la naissance et des développements de l'antitrust fait aux étudiants américains est *"myope et incomplet"* (p. 1, nous traduisons), en ce qu'il ne débute généralement qu'avec l'adoption du Sherman Act, les éditeurs ont fait le choix de substituer à ce point de départ commode, mais plus exact juridiquement qu'intellectuellement, celui de la naissance de l'économie politique en Europe. Elle l'est enfin car le travail de compilation s'enrichit d'un travail de contextualisation, chacun des douze chapitres s'ouvrant par un essai permettant de présenter l'environnement théorique et politique dans lequel les textes qu'il rassemble ont été rédigés, et de les articuler.

Le récit débute donc en Europe avec des théories, dites "classiques" (Adam Smith, David Ricardo et John Stuart Mill), qui auront sans doute eu plus d'influence outre-Atlantique que dans leur continent d'origine.

Il se poursuit aux États-Unis, avec un chapitre consacré au fédéralisme, à l'antifédéralisme et au jacksonianisme (Max Farrand, Agrippa, Alexander Hamilton, Thomas M. Cooley), relatant leurs heurts, de l'adoption de la Constitution américaine à la veille de celle du Sherman Act, quant au traitement du monopole et au pouvoir du gouvernement fédéral dans l'économie.

L'adoption du Sherman Act coïncide avec un moment charnière dans l'histoire de la pensée économique, le développement de l'analyse marginaliste et d'une approche plus mathématisée du monopole et de la concurrence. Le troisième chapitre présente ces théories dites "néoclassiques" (Alfred Marshall, Arthur Twining Hadley et Henry Rand Hatfield).

Le chapitre suivant, consacré au progressisme et à l'élection présidentielle de 1912, rappelle l'importance de cette dernière pour l'histoire

de l'antitrust aux États-Unis. Ce thème s'avéra en effet aussi nouveau que central dans la campagne menée par chacun des trois candidats (Theodore Roosevelt, William Howard Taft et Woodrow Wilson), dont des discours ou écrits sont ici reproduits. Le mandat de Wilson fut par ailleurs celui de l'adoption du Clayton Act et du Federal Trade Commission Act.

Le cinquième chapitre ramène la discussion à un niveau beaucoup plus théorique. Les modèles du monopole et de la concurrence parfaite s'avèrent être *"des caractéristiques relativement peu communes du paysage industriel"* (p. 125, nous traduisons), le développement des concepts de concurrence imparfaite, monopolistique et praticable (Joan Robinson, Edward Hastings Chamberlin et John Maurice Clark) représentant une avancée académique majeure, aux implications politiques toutefois plus incertaines.

De politique il est de nouveau question dans le sixième chapitre, portant sur le New Deal et les institutionnalistes (Adolf A. Berle et Gardiner C. Means, Rexford Tugwell, Louis Brandeis, Thurman Arnold), dont les préférences quant au fonctionnement des marchés et au rôle des institutions diffèrent largement, mais qui tour à tour firent entendre et peser leur voix dans la politique de concurrence. Cette période du *New Deal* a par là même cela de remarquable, ainsi que le résumait les éditeurs, qu'elle représenta un *"microcosme de [théories et de pratiques concurrentes] – toutes appliquées à l'intérieur d'une seule et même administration politique"* (p. 170, nous traduisons).

Le septième chapitre, traitant de l'antitrust après le populisme, contient un unique essai en forme d'*"éloge funèbre"* (p. 222, nous traduisons) de Richard Hofstadter, rédigé au milieu des années 1960, sur l'affaiblissement du mouvement de l'antitrust.

Le chapitre suivant marque un choix des éditeurs aussi surprenant, car assez rare, que remarquable : évoquer l'ordolibéralisme et l'école de Fribourg, et offrir par là même au lecteur américain un point de comparaison fondamental. Sont ainsi reproduits le manifeste ordolibéral de 1936 de Franz Böhm, Walter Eucken et Hans Grossmann-Doerth ainsi qu'un essai de Franz Böhm sur la démocratie et le pouvoir économique.

Le neuvième chapitre traite des relations équivoques qu'entretiennent concurrence et innovation, schématiquement mais parfaitement résumées par les vues de Joseph Schumpeter et de Kenneth Arrow sur la question.

L'ouvrage s'achève avec le classique, mais néanmoins incontournable, triptyque "structuralisme/École de Chicago/École post-Chicago", auquel sont consacrés les trois derniers chapitres.

La force évocatrice du paradigme structure-conduite-performance assura longtemps à l'École de Harvard et aux structuralistes

(Joe Bain, Carl Kaysen et Donald Turner, le Rapport Neal) l'ascendant dans la politique de concurrence. C'est en opposition aux principes cardinaux du structuralisme que se développa l'École de Chicago (George Stigler, Aaron Director et Edward Levi, Robert H. Bork et Richard A. Posner). Elle bouleversera durablement la politique de concurrence aux États-Unis, en l'exhortant à reconsidérer, notamment, la théorie de l'effet de levier ou les effets d'une intégration verticale, et à appréhender, plutôt que la structure des marchés, l'efficacité des pratiques et leur contribution au bien-être du consommateur. Si l'École de Chicago ne présentait certes pas la même homogénéité intellectuelle que l'École de Harvard, les développements académiques plus récents marquent un éclatement plus important encore de la théorie économique. Le dernier chapitre (Oliver Williamson, F. M. Scherer et Herbert Hovenkamp) traite ainsi de deux courants distincts, l'économie des coûts de transaction et le "mouvement" – plutôt que l'École – post-Chicago, offrant une analyse des marchés et de la concurrence plus réaliste, mais aussi plus difficilement articulable.

Avec cet ouvrage, Daniel A. Crane et Herbert Hovenkamp livrent au spécialiste comme au néophyte un outil très précieux pour la compréhension des racines et de la trajectoire intellectuelles de la politique de concurrence. Le panorama est complet, mais demeure d'un volume acceptable. Le choix d'un séquençage à la fois chronologique et thématique, comme la présence d'essais introductifs, facilite une lecture intelligente et efficace des différents textes. C'est par conséquent sans grande difficulté qu'il devrait trouver sa place sur les étagères de chaque passionné de l'antitrust.

C. S.-B.



Les rapports entre autorités de régulation en matière de concurrence
MEDJNAH Mourad
Préface de
Claude Lucas
de Leyssac,
L'Harmattan, 2013,
890 p.

Les ouvrages et les thèses sur le thème de la régulation sont aujourd'hui nombreux. L'ouvrage de Mourad Medjnah, issu des travaux d'une thèse sous la direction du professeur Claude Lucas de Leyssac, à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, explore ce thème sous un angle encore relativement peu abordé en profondeur : les rapports entre autorités de régulation en matière de concurrence. Il s'agit plus précisément d'analyser la nature des relations entre, d'une part, les autorités générales de concurrence (Commission européenne

et Autorité de la concurrence en France) et, d'autre part, les autorités sectorielles de régulation qui se sont multipliées ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre des directives de libéralisation de l'Union européenne notamment dans les secteurs dits "de réseaux" (communications, énergie, transports, etc.).

De la relation de conflit...

Les rapports en question sont tout d'abord qualifiés de "contrariés" par l'auteur, dans le cadre de la première partie de l'ouvrage. Cela s'explique d'abord par les "carences" de l'approche sectorielle de la régulation qui conduisent notamment à un positionnement asymétrique des autorités et à une forme de "concurrence" entre ces dernières, du fait de "l'insubstituabilité" partielle de la régulation *ex ante* et *ex post* (v. p. 108 et s.) et de la "perméabilité" de leurs champs d'action respectifs (v. p. 117 et s.), et ce, malgré la complémentarité des fonctions et la nécessité de coopérer, même imparfaitement. Dès lors, les conflits semblent inévitables selon l'auteur, qu'ils soient d'ordre processuel (conflits de compétences, de procédures, voire de décisions) ou d'ordre substantiel (conflits d'analyse, d'intérêts et d'objectifs).

Mais la nature contrariée des rapports entre autorités s'expliquerait aussi par l'opposition de deux logiques alternatives : celle de la régulation duale (ou corégulation, impliquant des rapports équilibrés) et celle de la régulation unique, dont les expériences nationales étrangères et les évolutions du cadre réglementaire européen montrent qu'elle gagne du terrain : ainsi des modèles allemand et néerlandais de regroupement des autorités sectorielles existantes au sein de l'autorité générale de concurrence ; et ainsi de la création d'autorités européennes de régulation sectorielle (notamment dans le domaine des communications électroniques et de l'énergie). Mais force est de constater pour l'auteur "qu'aucun modèle ne fait preuve de supériorité par rapport à l'autre" (p. 385).

... à l'intégration ?

Dès lors, dans la mesure où les relations entre autorités sont dynamiques et doivent encore affronter l'épreuve du temps, elles sont encore en mesure d'évoluer dans le sens de la réconciliation. Tel est l'objet de la seconde partie de l'ouvrage. M. Medjnah explique ainsi que le droit communautaire de la concurrence participe de "la recherche d'un équilibre dans les rapports", à l'instar du réseau européen de la concurrence et des réseaux européens des autorités sectorielles, dont l'émergence s'inscrit aussi dans un contexte d'internationalisation de la coopération entre ces différentes autorités (OCDE, CNUCED, OMC, etc.) et de montée en puissance de la *soft law*. C'est que les enjeux de la réconciliation sont d'importance : il en va de l'efficacité économique de l'action de ces autorités et d'un renforcement de la sécurité juridique et des droits de la défense. Les développements

plaidant pour une "symbiose" entre ces objectifs sont stimulants à cet égard, notamment à propos de l'équilibre à trouver entre la sanction *ex post* et la résolution *ex ante* des conflits (v. p. 561 et s.).

Reste à savoir si réconciliation doit rimer avec intégration. L'auteur explore alors deux voies possibles : d'une part, celle de l'intégration institutionnelle "ascendante", au profit de l'autorité générale de concurrence, en faisant référence aux expériences allemande, belge, britannique et américaine, mais en constatant aussi que l'Autorité française de concurrence se donne les moyens de créer les conditions pour évoluer en ce sens, grâce notamment au renforcement de ses capacités d'intervention issu de la loi de modernisation de l'économie de 2008 ; d'autre part, celle de l'intégration institutionnelle "descendante", qui place la Commission européenne au cœur du dispositif de contrôle concurrentiel qui comprend désormais aussi les agences européennes spécialisées et les régulateurs sectoriels européens. On remarquera que l'auteur ne prend pas nécessairement parti pour l'un ou l'autre de ces modèles intégratifs. C'est que peut-être pense-t-il que l'avenir ne fera primer ni l'un ni l'autre mais fera émerger une troisième voie : celle de l'autorégulation qui fait peser sur les opérateurs économiques une responsabilité toute particulière et qui, ce faisant, marquerait une évolution significative d'une régulation pour le marché vers une régulation par le marché (v. p. 731 et s.).

On rejoindra donc le préfacier de l'ouvrage lorsqu'il écrit que M. Medjnah a choisi là de traiter un "sujet moderne".

S. R.



Antitrust between EU Law and National Law – Antitrust fra diritto nazionale e diritto dell'Unione Europea – X^e conférence
RAFAELLI Enrico
Adriano (dir.)
Bruylant, Giuffrè
Editore, collection
Union des avocats
européens, 2013, 622 p.

La présente revue avait annoncé la publication des comptes rendus de la dixième conférence organisée par l'European Lawyers' Union, par l'Associazione Italiana per la Tutela della Concorrenza, l'Associazione Italiana dei Giuristi d'Impresa, l'European Company Lawyers Association, l'Associazione Antitrust Italiana et le Jean Monnet Centre of Excellence de l'Université de Milan (v. cette chronique, *Concurrences* n° 3-2013, p. 215). On comprend dès lors que le volume soit étoffé puisqu'au gré des six cents pages se succèdent trente et une contributions, les unes en anglais, les autres en italien.

“Succéder”, le terme est choisi à bon escient, car on peine à dégager une cohérence d’ensemble ; si l’essentiel des contributions porte sur le droit des pratiques anticoncurrentielles, certaines sont relatives au contrôle des concentrations, voire à la politique des aides d’État. Plutôt qu’une systématisation d’ensemble dont l’intérêt n’est pas toujours établi, l’ouvrage offre des fragments du droit de la concurrence particulièrement utiles au praticien, d’autant qu’ont contribué aussi bien des avocats que des membres des autorités de la concurrence, des magistrats que des universitaires. Ces fragments suivent l’ère du temps économique marqué par la crise qui n’a pas signifié un recul du droit de la concurrence ; bien au contraire, celui-ci a été instrumentalisé pour remédier à la crise, soulignent les propos introductifs du président de l’autorité de la concurrence italienne.

L’ouvrage n’en demeure pas moins articulé autour de deux sessions, chacune étant censée être consacrée à un thème. La première session est ainsi relative à la question des actions en dommages et intérêts engagées à la suite de pratiques anticoncurrentielles. On y trouve pêle-mêle des contributions consacrées à l’évaluation économique des dommages, à une comparaison droit de l’Union/droit américain ou encore à l’articulation entre public et *private enforcement*. La seconde session s’intéresse, quant à elle, à l’application du droit antitrust au secteur de la grande distribution envisagée tant à l’échelle de l’Union qu’à celle nationale (Espagne, Grèce, Italie, États-Unis). Là encore, les contributions sont marquées d’une grande diversité thématique puisqu’on y trouve aussi bien une étude sur le secteur du luxe, sur le contrôle du juge administratif italien sur les décisions antitrust, sur les échanges d’information dans le cadre des accords de coopération horizontale ou encore sur les conséquences de la jurisprudence *Menarini*. Ces fragments thématiques font toute la richesse de l’ouvrage.

F. M.



Private Antitrust Litigation in the European Union and Japan, A comparative perspective
VANDE WALLE
Simon
MAKLU Publishers,
Antwerpen, 2013,
356 p.

La publication de cette thèse appelle l’attention par le regard croisé qu’elle offre sur le Japon et l’Europe. Le thème des actions privées n’étonne guère dans le contexte européen. En revanche, la comparaison avec le Japon peut surprendre dans la mesure où

le droit antitrust n’est pas réputé y avoir un fort ancrage. L’habitude est de comparer le droit européen de la concurrence avec celui des États-Unis. Or l’intérêt du Japon est précisément d’être éloigné de la culture juridique américaine, alors même que le développement du droit antitrust y est sensible, surtout depuis les années 2000. L’auteur nous invite à ne pas le sous-estimer, notamment dans le domaine des actions privées, comme l’indique le recensement effectué d’affaires assez marquantes. À cet égard, il convient de souligner que l’auteur a étudié à l’université de Kyoto, puis à celle de Tokyo.

La première partie de l’ouvrage est consacrée à la présentation du droit japonais avec un rappel historique utile sur la pression exercée par l’occupant américain sur les pouvoirs publics japonais pour l’adoption d’un droit antitrust. On comprend que les premiers textes ont été le fruit d’un compromis particulièrement difficile et que la prise de conscience de l’intérêt du droit antitrust a été assez tardive. Est ensuite exposé l’état du droit sur les actions en réparation, sur les injonctions, sur les *lawsuits residents*, qui visent le mauvais usage des fonds publics par les gouvernements locaux et sont devenues un levier de la mise en œuvre du droit antitrust.

La deuxième partie porte sur le droit européen. C’est finalement la troisième partie qui suscite le plus d’intérêt, car l’auteur se donne pour objectif de rechercher dans chaque système juridique les moyens d’optimiser l’autre. C’est ainsi qu’il avance un apport du droit japonais au soutien du développement en Europe des actions privées. En retour, le Japon pourrait bénéficier d’une plus grande efficacité du système européen des injonctions.

Le premier point de vue n’est guère évident. En effet, le Japon est caractérisé par le rejet du mécanisme de l’*opt-out*, de la *discovery* et des *contingency fees* et par la faiblesse du *plaintiffs’ bar*. À cela s’ajoute l’expérience très peu concluante du cartel du kérosène. Mais les extrapolations qui en sont faites ne sont pas convaincantes. On peut en effet considérer que les difficultés de preuve de l’existence du dommage sont propres à cette espèce et au système juridique du Japon. Par ailleurs, le projet de communication de la Commission sur la quantification du préjudice dans les actions en dommages et intérêts exprime les avancées des études économétriques en la matière. C’est la raison pour laquelle il ne faut pas s’en tenir à des considérations aussi pessimistes sur l’impossibilité de satisfaire aux règles de preuve de la situation contrefactuelle. De même, les dénonciations du coût exorbitant des actions collectives paraissent excessives. Le leitmotiv “*it’s just not worth it*” est en effet tout aussi fragile. Il repose sur une perception figée de l’*opt-in* et de l’*opt-out*. La perspective de réparation forfaitaire n’est pas envisagée et l’intérêt de la redistribution par le mécanisme dit *cy pres* (réparation en faveur d’une victime de substitution, par exemple

une association représentative) est balayée d’un revers de main. Enfin, la stigmatisation de la procédure *opt-out* en l’associant à la perspective d’un comportement collusif entre plaignants est regrettable, tout comme celle de la stigmatisation des transactions réduite à des dérives de chantage.

Par contraste, est plus prometteuse l’exploration des *lawsuits residents* à propos des procédures d’appels d’offres pour la commande publique. Il est intéressant de relever que ce ne sont pas les collectivités publiques qui ont l’initiative de la demande en réparation, mais les citoyens. Il semble que le procédé soit efficace. Il est en tout cas le moyen de dépasser l’inertie publique.

Dans l’ensemble, on peut comprendre la volonté de rejeter le modèle américain qualifié d’“*entrepreneurial antitrust litigation model*”. Mais cela ne doit pas empêcher d’imaginer des techniques différentes et originales dans les autres systèmes juridiques, notamment sur le plan des garde-fous. À de nombreux égards, il est donc permis de ne pas partager le positionnement général de retrait à l’égard des actions collectives par excès de défaitisme.

C. P.

À signaler

De Rome à Lisbonne : les juridictions de l’Union européenne à la croisée des chemins. Mélanges en l’honneur de Paolo Mengozzi
KRONENBERGER Vincent, D’ALESSIO Maria Teresa et PLACCO Valerio (coord.), préface de M. Vassiolios Skouris
Bruylant, 2013, 635 p.

On signalera, parmi la vingtaine de contributions de ces mélanges offerts à l’ancien avocat général auprès de la Cour de justice de l’Union européenne, les trois suivantes qui intéressent plus particulièrement les thématiques couvertes par la présente revue :

→ “La protection des droits et garanties fondamentales en droit de la concurrence. Le rôle du juge de l’Union”, par Yves Bot (pp. 175-192) ;

→ “Le statut du droit de la concurrence dans le marché intérieur en vertu des nouveaux traités”, par Fabrice Picod (pp. 407-422) ;

→ “Antitrust Commitments and Arbitration in European Law”, par Sergio M. Carbone (pp. 423-440).

Ouvrages reçus (pour recension ultérieure)

Cross-Border EU Competition Law Actions
DANOV Mihail, BECKER Florian et
BEAUMONT Paul (dir.)
Hart Publishing, 452 p.

Autres ouvrages signalés

**Droit de la concurrence. Les pratiques
anticoncurrentielles en droit interne et
européen**
ARCELIN-LECUYER Linda
Presses Univ. de Rennes, 2ème édition, 2013,
336 p.

**Les jeux en ligne en France et en Europe :
quelles réformes trois ans après l'ouverture
du marché ?**
BEHAR-TOUCHAIS Martine,
ROCHFELD Judith, DE
GUILLENSCHMIDT-GUIGNOT Ariane,
avec la collaboration de FOURNIER Alice
Société de législation comparée, collection
Trans Europe Experts, vol. 7, 2013, 638 p.

**Law and Economics of Mergers and
Acquisitions**
DAVIDOFF Steven M. et HILL Claire A.
(dir.)
Edward Elgar, 2013, 1648 p.

**Pharmaceutical Innovation, Competition and
Patent Law. A Trilateral Perspective**
DREXL Josef et LEE Nari (dir.)
Edward Elgar, 2013, 352 p.

**The Chinese Anti-Monopoly Law. New
Developments and Empirical Evidence**
FAURE Michael et ZHANG Xinzhu (dir.)
Edward Elgar, 2013, 424 p.

Building New Competition Law Regimes
LEWIS David (dir.)
Edward Elgar, 2013, 214 p.

On soulignera l'intérêt particulier de cet ouvrage collectif en ce qu'il explore le droit de la concurrence dans des pays qui, nous semble-t-il, font l'objet de peu de monographies à ce jour, en l'occurrence l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, la Hongrie, le Mexique, la Thaïlande et la Zambie. S'y ajoutent deux contributions thématiques, l'une sur les perspectives internationales du droit antitrust, sous la plume de Eleanor Fox, John Fingleton et Sophie Mitcheckk ; et l'autre sur les accords régionaux, signée par Alberto Heimler et Frédéric Jenny.

S. R.

**The Private Enforcement of Competition Law
in Ireland**
MCFADDEN David
Hart Publishing, 2013, 276 p.

Droit européen de la concurrence
PETIT Nicolas
Paris, LGDJ, coll. Montchrestien, 2013,
688 p.

**EU Law on State Aid to Airlines. Law,
Economics and Policy**
SCHMAUCH Magnus
Lexxion, 2012, 430 p.

Concurrences est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

CONCURRENCES

Editorial

Jacques Attali, Elie Cohen,
Laurent Cohen-Tanugi,
Claus-Dieter Ehlermann, Ian Forrester,
Thierry Fossier, Eleanor Fox, Laurence Idot,
Frédéric Jenny, Jean-Pierre Jouyet,
Hubert Legal, Claude Lucas de Leyssac,
Mario Monti, Christine Varney, Bo
Vesterdorf, Louis Vogel, Denis Waelbroeck...

Interview

Sir Christopher Bellamy, Dr. Ulf Böge,
Nadia Calvino, Thierry Dahan,
John Fingleton, Frédéric Jenny,
William Kovacic, Neelie Kroes,
Christine Lagarde, Doug Melamed,
Mario Monti, Viviane Reding,
Robert Saint-Esteben, Sheridan Scott,
Christine Varney...

Tendances

Jacques Barrot, Jean-François Bellis,
Murielle Chagny, Claire Chambolle,
Luc Chatel, John Connor,
Dominique de Gramont, Damien Gérardin,
Christophe Lemaire, Ioannis Lianos,
Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis,
Joëlle Simon, Richard Whish...

Doctrines

Guy Canivet, Emmanuel Combe,
Thierry Dahan, Luc Gyselen,
Daniel Fasquelle, Barry Hawk,
Laurence Idot, Frédéric Jenny,
Bruno Lasserre, Anne Perrot, Nicolas Petit,
Catherine Prieto, Patrick Rey,
Didier Théophile, Joseph Vogel...

Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Bilan de la
pratique des engagements, Droit pénal et
concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles
in the EU...

Horizons

Allemagne, Belgique, Canada, Chine,
Hong-Kong, India, Japon, Luxembourg,
Suisse, Sweden, USA...

Droit et économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné,
Laurent Flochel, Frédéric Jenny,
François Lévêque Penelope Papandropoulos,
Anne Perrot, Etienne Pfister,
Francesco Rosati, David Sevy,
David Spector...

Chroniques

ENTENTES

Michel Debroux
Nathalie Jalabert-Doury
Cyril Sarrazin

PRATIQUES UNILATÉRALES

Frédéric Marty
Anne-Lise Sibony
Anne Wachsmann

PRATIQUES RESTRICTIVES ET CONCURRENCE DÉLOYALE

Muriel Chagny, Mireille Dany,
Jean-Louis Fourgoux, Rodolphe Mesa,
Marie-Claude Mitchell

DISTRIBUTION

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré,
Didier Ferrié, Anne-Cécile Martin

CONCENTRATIONS

Dominique Berlin, Jean-Mathieu Cot,
Ianis Girgenson, Jacques Gunther,
David Hull, David Tayar

AIDES D'ÉTAT

Jacques Derenne
Bruno Stromsky
Jérôme Gstalter

PROCÉDURES

Pascal Cardonnel
Alexandre Lacresse
Christophe Lemaire

RÉGULATIONS

Hubert Delzangles
Emmanuel Guillaume
Jean-Paul Tran Thiet

SECTEUR PUBLIC

Centre de Recherche en Droit Public
Jean-Philippe Kovar
Francesco Martucci
Stéphane Rodrigues

JURISPRUDENCES EUROPÉENNES ET ÉTRANGÈRES

Florian Bien, Karounga Diawara,
Pierre Kobel, Silvia Pietrini,
Jean-Christophe Roda, Julia Xoudis

POLITIQUE INTERNATIONALE

Frédérique Daudret John, Sophie-Anne
Descoubes, Marianne Faessel-Kahn,
François Souty, Stéphanie Yon

Revue des revues

Christelle Adjémian, Emmanuel Frot
Alain Ronzano, Bastien Thomas

Bibliographie

Institut de recherche en droit international
et européen de la Sorbonne (IREDIES)

Revue Concurrences | *Review Concurrences*

	HT Without tax	TTC Tax included (France only)
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel - 4 n° (version électronique + e-archives) <i>1 year subscription (4 issues) (electronic version + e-archives)</i>	465 €	556,14 €
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel - 4 n° (version papier) <i>1 year subscription (4 issues) (print version)</i>	485 €	495,19 €
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel - 4 n° (versions papier & électronique + e-archives) <i>1 year subscription (4 issues) (print & electronic versions + e-archives)</i>	715 €	855,14 €
<input type="checkbox"/> 1 numéro (version papier) <i>1 issue (print version)</i>	155 €	158,25 €

Bulletin électronique e-Competitions | *e-bulletin e-Competitions*

<input type="checkbox"/> Abonnement annuel + e-archives <i>1 year subscription + e-archives</i>	635 €	759,46 €
--	-------	----------

Revue Concurrences + bulletin e-Competitions | *Review Concurrences + e-bulletin e-Competitions*

<input type="checkbox"/> Abonnement annuel revue (version électronique + e-bulletin + e-archives) <i>1 year subscription to the review (online version + e-bulletin + e-archives)</i>	815 €	974,74 €
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel revue (versions papier & électronique + e-bulletin + e-archives) <i>1 year subscription to the review (print & electronic versions + e-bulletin + e-archives)</i>	915 €	1094,34 €

Renseignements | *Subscriber details*

Nom-Prénom | *Name-First name*

e-mail

Institution | *Institution*

Rue | *Street*

Ville | *City*

Code postal | *Zip Code* Pays | *Country*

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)*

Formulaire à retourner à | *Send your order to*

Institut de droit de la concurrence

21 rue de l'Essonne - 45 390 Orville - France | contact: webmaster@concurrences.com

Conditions générales (extrait) | *Subscription information*

Les commandes sont fermes. L'envoi de la revue ou des articles de Concurrences et l'accès électronique aux bulletins ou articles de *e-Competitions* ont lieu dès réception du paiement complet. Tarifs pour licences monopostes; nous consulter pour les tarifs multipostes. Consultez les conditions d'utilisation du site sur www.concurrences.com ("Notice légale").

Orders are firm and payments are not refundable. Reception of Concurrences and on-line access to e-Competitions and/or Concurrences require full prepayment. Tarifs for 1 user only. Consult us for multi-users licence. For "Terms of use", see www.concurrences.com.

Frais d'expédition Concurrences hors France 30 € | 30 € extra charge for shipping outside France